

PLAN D'ACCESSIBILITÉ DE VÉRIFICATIONS MONDIALES MINTZ

Services de vérification des antécédents

Dernière modification: Janvier 2024



TABLE DES MATIÈRES

1	OBJECTIF	1
2	DÉCLARATION D'ENGAGEMENT	1
3	LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (AODA)	1
4	INFORMATION ET COMMUNICATION	1
5	PLAN D'ACCESSIBILITÉ.....	2
6	INFORMATION ET COMMUNICATIONS.....	3
7	POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS	5

1 OBJECTIF

Le plan d'accessibilité donne un aperçu des politiques et procédures mises en place par Vérifications Mondiales Mintz pour prendre conscience des obstacles et les éliminer pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées, en plus de permettre le respect des exigences de la Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario («LAPHO»). Vérifications mondiales Mintz s'est engagé à offrir des lieux de travail professionnels et respectueux de la dignité de tous les individus. Chaque employé doit respecter la diversité des autres employés, des clients, des intervenants, des tiers et de tous ceux avec lesquels il interagit. Vérifications mondiales Mintz s'est engagé à répondre, en matière d'accessibilité, aux besoins des personnes handicapées en temps opportun, et réalise cet objectif en prenant conscience des obstacles à l'accessibilité et en les éliminant par le respect des exigences en cette matière imposées par la LAPHO.

2 DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

Vérifications mondiales Mintz tire beaucoup de fierté de son engagement de favoriser la diversité et l'inclusion et du fait qu'il est à la fois un fournisseur de services et un employeur de choix. Vérifications mondiales Mintz souhaite offrir à ses clients, à ses membres et à toutes les personnes avec qui il traite un milieu accueillant, sûr et accessible. À cette fin, il s'engage à supprimer les obstacles qui pourraient gêner les personnes handicapées et à offrir ses services d'une façon qui respecte l'autonomie et la dignité de tous et favorise l'égalité des chances et l'intégration.

Vérifications mondiales Mintz s'engage donc à créer un environnement où:

- chacun est traité avec dignité et respect, indépendamment de son handicap ou de ses capacités ;
- chacun bénéficie d'un environnement de travail sans obstacles et d'une participation pleine et égale au travail et aux activités de Vérifications mondiales Mintz, quel que soit son handicap ou sa capacité

3 LOI SUR L'ACCESSIBILITÉ POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES DE L'ONTARIO (AODA)

Le plan d'accessibilité pluriannuel de la LAPHO décrit les politiques, les réalisations et les mesures que Vérifications mondiales Mintz ont prises, ainsi que le travail en cours pour améliorer les possibilités offertes aux personnes handicapées.

Le plan actuel couvre une période de cinq ans (2019-2024), afin de s'aligner sur notre plan stratégique.

4 INFORMATION ET COMMUNICATION

Les employés, agents, employés temporaires et sous-traitants, lorsqu'ils communiquent avec des personnes handicapées, devront tenir compte des handicaps de leur interlocuteur. Les employés, agents, employés temporaires et sous-traitants devront prendre en considération l'impact du handicap de l'individu sur sa façon de s'exprimer, de recevoir et de traiter les communications et devront consulter les personnes handicapées pour définir leurs besoins en matière d'information et de communication.

5 PLAN D'ACCESSIBILITÉ

Service à la clientèle

Pour garantir l'excellence du service à la clientèle, Vérifications mondiales Mintz s'engage à fournir un environnement dans lequel tout le monde a accès à ses services professionnels. À cette fin, il s'engage à respecter les exigences stipulées dans la loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario (la « LAPHO »), comme il est énoncé ci dessous :

Politique

La politique d'accessibilité adoptée est disponible sur demande. Vérifications mondiales Mintz révisé régulièrement cette politique, sur demande, afin de se conformer à toute nouvelle exigence qui pourrait être imposée par le Règlement de l'Ontario 191/11 : Normes d'accessibilité intégrées pris en vertu de la LAPHO.

Directives

Vérifications mondiales Mintz s'engage à identifier et à supprimer les obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'accéder à ses services. À ce jour, il a pris les mesures suivantes pour atteindre cet objectif :

1. Permettre aux personnes handicapées d'utiliser leurs appareils d'assistance personnels ou d'être accompagnées d'une personne de confiance ou d'un animal d'assistance, étant entendu qu'il doit être précisé à la personne handicapée que la présence d'une personne de confiance peut compromettre la confidentialité des communications
2. Fournir des aides fonctionnelles lorsque cela est raisonnable et nécessaire ; par exemple, des logiciels d'agrandissement sont mis à la disposition des clients.

Perturbation des services

Si le cours normal des activités du bureau est perturbé, Vérifications mondiales Mintz prendra des mesures raisonnables pour informer toute personne handicapée susceptible d'être affectée. En particulier, Vérifications mondiales Mintz indiquera les raisons de l'interruption, sa durée et les services alternatifs proposés.

Rétroaction

Vérifications mondiales Mintz invite les personnes handicapées à exprimer leur point de vue sur la qualité des services qu'elles ont reçus.

1. Vérifications mondiales Mintz invite les personnes handicapées à s'adresser directement au département des ressources humaines par téléphone, par écrit ou par courriel en utilisant les coordonnées qui figurent sur son site Web.

Documents portant sur le service à la clientèle

La politique d'accessibilité et tous les documents connexes sont disponibles sur demande.

1. Vérifications mondiales Mintz s'efforce de mettre ces documents à la disposition des personnes handicapées dans un format qui tient compte de leur handicap.
2. Vérifications mondiales Mintz fournit des documents qui tiennent compte des besoins de chaque personne en temps opportun et sans frais.

Plan d'accessibilité

Le plan d'accessibilité pluriannuel est mis à jour au fur et à mesure que les objectifs sont atteints et il est réexaminé au moins une fois tous les cinq ans.

6 INFORMATION ET COMMUNICATIONS

Vérifications mondiales Mintz reste à l'affût des meilleurs moyens de communiquer l'information :

Formation

Tous les employés de Vérifications mondiales Mintz suivent la formation en ligne sur la Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario au moment de leur embauche. Vérifications mondiales Mintz tient un registre des dates auxquelles la formation a été suivie.

Toutes les personnes qui participent à l'élaboration des politiques de Vérifications mondiales Mintz ou qui fournissent des services suivent la formation prévue par le règlement de l'Ontario 429/07 : Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, dans la mesure où cela est pertinent pour leurs fonctions.

Engagement de la direction

Vérifications mondiales Mintz veillera à ce que les cadres supérieurs s'engagent publiquement à atteindre les objectifs d'accessibilité et soutiennent activement les efforts de mise en œuvre.

Sites et contenus Web accessibles

La politique en matière d'accessibilité est accessible à tous dans notre site Web et stipule que des efforts raisonnables seront faits en vue de donner accès à nos services conformément aux principes.

Formats accessibles et aides à la communication

Vérifications mondiales Mintz s'engage à fournir ou à mettre à disposition sans frais des formats accessibles et des aides à la communication aux personnes handicapées qui en font la demande, dans la mesure du possible et en temps opportun, d'une manière qui tienne compte de leur handicap. Vérifications mondiales Mintz consultera le demandeur pour déterminer le format accessible ou l'aide à la communication nécessaire et appropriée.

De plus, Vérifications mondiales Mintz veille, par le biais de son site web, à ce que le grand public et les employés de Vérifications mondiales Mintz soient informés de la disponibilité de formats accessibles et d'aides à la communication.

Emploi inclusif

Vérifications mondiales Mintz met en œuvre des pratiques d'emploi fondées sur l'inclusion et l'accessibilité qui lui permettent d'attirer et de retenir des employés compétents. À cette fin, nous prenons en compte les personnes handicapées, tant au stade du recrutement que tout au long de leur emploi au sein de l'entreprise.

Vérifications mondiales Mintz s'engage donc à recruter, à développer et à retenir des employés hautement performants, ayant des antécédents et des perspectives diversifiés, y compris des personnes ayant des handicaps visibles ou invisibles.

Renseignements individualisés sur les interventions d'urgence sur le lieu de travail

Dès que Vérifications mondiales Mintz apprend qu'un employé handicapé a des besoins particuliers, nous travaillons avec lui pour élaborer un plan d'intervention d'urgence personnalisé

1. Avec l'accord de l'employé, Vérifications mondiales Mintz communique ces informations aux personnes chargées des mesures d'urgence et pouvant avoir une implication.
2. Vérifications mondiales Mintz revoit les plans d'intervention d'urgence individualisés lorsque l'employé change de lieu de travail au sein de l'entreprise, que les besoins et les plans d'adaptation généraux de l'employé sont revus et/ou lorsque Vérifications mondiales Mintz procède à une révision de ses politiques générales en matière d'intervention d'urgence.

Recrutement, évaluation et sélection

Dans le cadre de ses activités de recrutement, Vérifications mondiales Mintz informe les candidats potentiels qu'il propose des aménagements pour les personnes handicapées. Vérifications mondiales Mintz propose des aménagements qui tiennent compte des besoins d'accessibilité du candidat qui en fait la demande.

Communication de renseignements sur les aides offertes aux employés

Vérifications mondiales Mintz informe tous les employés actuels et nouveaux des politiques qui prévoient une assistance ou un soutien aux employés handicapés. De même, il les informe de toute modification apportée aux aménagements prévus dans ces politiques pour garantir l'accessibilité.

Formats accessibles et aides à la communication offerts aux employés

Vérifications mondiales Mintz informe les employés que des formats accessibles et des aides à la communication sont disponibles pour les informations dont ils ont besoin pour faire leur travail, ainsi que pour les informations qui sont généralement mises à la disposition des employés sur le lieu de travail.

Plans d'adaptation individualisés documentés

Vérifications mondiales Mintz s'engage à établir et à mettre en œuvre une procédure écrite pour l'élaboration de plans d'adaptation individualisés et documentés pour les employés handicapés.

1. Les plans d'aménagement individualisés constituent un registre officiel des aménagements apportés par Vérifications mondiales Mintz aux employés handicapés sur leur lieu de travail.
2. Les plans d'aménagement individualisés sont des documents évolutifs que Vérifications mondiales Mintz réexaminera et modifiera au besoin pour les maintenir à jour.
3. Les employés qui ont demandé un plan d'aménagement individualisé seront invités à coopérer à l'élaboration du plan.

Processus de retour au travail

Vérifications mondiales Mintz a développé et mis en application un processus de retour au travail pour les employés qui sont absents en raison d'un handicap et qui ont besoin d'aménagements à leur retour ; le processus définit les mesures qui seront prises pour faciliter le retour au travail de l'employé.

Évaluation du rendement, perfectionnement professionnel et possibilités d'avancement

Vérifications mondiales Mintz tient compte des besoins d'accessibilité et des plans d'adaptation personnalisés des employés handicapés dans le cadre du processus d'évaluation des performances, du développement professionnel et des possibilités d'avancement.

Amélioration continue, conformité et responsabilité

Vérifications mondiales Vérifications mondiales Mintz favoriser une culture d'amélioration continue en réexaminant et en mettant à jour régulièrement les politiques, les pratiques et les procédures en matière d'accessibilité. Encourage l'innovation en matière de solutions d'accessibilité et se tiens au courant des technologies émergentes et des meilleures pratiques.

Vérifications mondiales Mintz s'engage à veiller au respect de la législation, des normes et des réglementations pertinentes en matière d'accessibilité.

Vérifications mondiales Mintz s'engage à tenir les personnes et les services responsables de la réalisation des objectifs en matière d'accessibilité et de la résolution des lacunes ou des problèmes identifiés.

7 POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

- Pour de plus amples renseignements sur ce plan d'accessibilité, veuillez communiquer avec Daniel Fallows, Directeur Exécutif, dfallows@mintzglobal.com.
- Notre plan d'accessibilité est affiché publiquement sur notre site internet : <https://www.mintzglobalscreening.com/fr/>
- Il est possible d'obtenir des formats standards et accessibles de ce document gratuitement sur demande auprès de Daniel Fallows, Directeur Exécutif, dfallows@mintzglobal.com.

MINTZ

VÉRIFICATIONS MONDIALES



1.877.359.8130



hr-mgs@mintzglobal.com



verificationsmondialesmintz.com

